

Bulletin d'inscription



À retourner : > Par mail : formation@scet.fr > Par fax : 01 53 44 59 25
> Par courrier : SCET – Service Formation
52 rue Jacques Hillairet, 75612 Paris cedex 12

Formation

Intitulé et code stage : _____

Dates : _____ Prix HT/personne : _____

Participant 1

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail : _____

Participant 2

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail : _____

Participant 3

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail : _____

Société

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | E-mail : _____

Responsable de l'inscription

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail : _____

Facturation

Par défaut, la facture sera adressée à la société cliente.
Si la formation fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un organisme de collecteur, merci de remplir les champs suivants :

Nom de l'organisme collecteur : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | E-mail : _____

Personne à contacter : _____

N° d'adhérent : _____ N° de dossier : _____

Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente figurant au verso de ce bulletin et en accepter sans réserve, ni restriction, toutes clauses.

Date, signature et cachet

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que la SCET en tant qu'Organisme de Formation et en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données vous concernant à des fins de **traitement de votre demande d'inscription** à nos formations, de **suivi des inscriptions** et de **gestion et suivi des bons de commande et de la facturation**.

Vos données seront strictement réservées à la SCET et aux services habilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale, soit 3 ans après le dernier contact avec le client et/ou le stagiaire, jusqu'à 5 ans concernant certaines données liées aux documents justificatifs de formation conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art. 15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le client et/ou le stagiaire pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : dpd@scet.fr ou à l'adresse postale suivante : 52, rue Jacques Hillairet – 75612 Paris cedex 12, ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Le client et/ou le stagiaire pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

Ce bulletin signé vaut engagement contractuel

Conditions générales de vente



Objet et champ d'application

Toute commande de formation organisée par la SCET implique l'adhésion pleine et entière de la société cliente aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf dérogation écrite et expresse de la SCET.

Inscription

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit par la société cliente, soit en utilisant le formulaire de la SCET, disponible page 67 ou sur notre site www.scet-formation.fr, soit par un bon de commande de la société cliente sur papier en-tête.

Une convocation, mentionnant l'adresse et les horaires de formation, est adressée par courriel au responsable de l'inscription et/ou aux participants dans les deux semaines qui précèdent le début du stage, avec le plan d'accès et la liste des hôtels situés à proximité du lieu de formation.

Dates de formation

Les dates des stages animés en sessions inter-entreprises sont définies dans le catalogue annuel et sur notre site www.scet-formation.fr. La SCET peut être amenée, pour assurer une meilleure organisation des formations, à modifier ces dates sous réserve de respecter un préavis de dix jours ouvrés. Les personnes inscrites au stage en sont alors informées par téléphone et/ou par courriel.

Tarifs

Tous nos prix sont stipulés hors taxes et sont valables pour l'année calendaire en cours, sous réserve d'une modification tarifaire. Ils couvrent les frais pédagogiques, les frais de pause, la restauration le midi et la documentation remise aux participants (papier ou support électronique). Il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture (le taux de TVA étant défini en fonction du lieu de réalisation de la formation).

En cas d'inscriptions multiples à une même session de formation (même stage, mêmes dates), la société cliente bénéficie d'une remise sur le prix catalogue de :

- 10% pour le 2^e participant
- 30% pour le 3^e participant et les suivants

En cas de paiement anticipé au moment de l'inscription, la société cliente bénéficie d'une remise de 5% sur le tarif public affiché.

Convention de formation

Les formations de la SCET entrent dans le cadre des stages d'entretien ou de perfectionnement des connaissances et font l'objet d'une facture qui vaut convention simplifiée, conformément aux dispositions du livre IX du Code du Travail.

L'organisme de formation de la SCET est enregistré sous le numéro 11.75.41.99.575 auprès du Préfet de la Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Prise en charge financière par un OPCA

En cas de financement par un organisme collecteur (OPCA), il appartient à la société cliente de faire la demande de prise en charge et de s'assurer de son acceptation par l'organisme désigné par elle sur le bulletin d'inscription ou sur le bon de commande, avant le démarrage de la formation. En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'OPCA, la SCET facturera directement la société cliente, à l'issue de la formation.

Conditions de règlement

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées :

Par chèque bancaire à l'ordre de la SCET
adressé à : SCET - Service Formation
52 rue Jacques Hillairet – 75612 Paris cedex 12

Par virement à notre compte bancaire :
BNP PARIBAS
Titulaire du compte : SCET
Domiciliation : LANGUEDOC ROUSSILLON
ENTREPRISES (02558)
RIB : 30004 00274 00021 139908 58
IBAN : FR76 3000 4002 7400 0211 3990 858
BIC : BNPAFRPPMED

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Annulation

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant le démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation. Les frais d'annulation ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue.

La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant de l'entreprise.

Si le nombre de stagiaires inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique, la SCET se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler tout stage et en informe la société cliente au plus tard 10 jours ouvrés avant le démarrage de la session.